

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-26(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 6 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 23 septembre 2022  
Nombre d'élus en exercice : 22  
Présents : 16  
Absents : 6  
Votants : 16  
Réception en Préfecture le :  
Délibération certifiée exécutoire le :  
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Patricia GRANET-BRUNELLO, Isabelle MORINEAUD, Patricia PAUL, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA.

Messieurs Claude BONDIL, Alain DELSAUX, Benoît GAUVAN, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Michèle COTTRET, Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

**Objet : Décision modificative n°1 – exercice 2022**

**Le Président expose :**

La décision modificative n°1 soumise à l'approbation du CASDIS intègre l'impact de l'inflation, des mesures réglementaires nouvelles et surtout les surcoûts liés aux feux de forêts de La Rochette – Rougon – Saint Geniez et Villeneuve.

Cette décision modificative s'élève à **1 351 968 euros**. La répartition par section est la suivante :

- Section de fonctionnement : 1 257 628 euros
- Section d'investissement : 94 340 euros

Je vous propose d'étudier, par section, l'affectation de ces crédits étant précisé que, comme pour le budget primitif 2022, le vote s'effectue au niveau du chapitre.

A) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 : FRAIS GENERAUX	744 647 €
----------------------------------	-----------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter de 744 647 euros les crédits affectés au chapitre 011 pour prendre en charge l'impact de l'augmentation des prix d'électricité, de carburants, de combustibles et les dépenses liées aux feux de forêts ( carburants – logistique – alimentation – réparations des véhicules et matériels – location hélicoptère bombardier d'eau ).

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellés articles	Montant DMI/2022
60611	Eau et assainissement	10 000,00 €
60612	Energie électricité	165 000,00 €
60621	Combustibles	30 000,00 €
60622	Carburants	270 147,00 €
606231	Alimentation gardes casernées	10 000,00 €
606232	Alimentation interventions	25 000,00 €
6067	Produits d'intervention	2 000,00 €
61352	Locations mobilières autres	67 500,00 €
61551	Matériels roulants	120 000,00 €
615581	Autres biens matériels	25 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	20 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>744 647,00 €</b>

<b>CHAPITRE 012 : FRAIS DE PERSONNELS</b>	<b>418 641 €</b>
---	------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter les crédits des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires pour les interventions par l'apport de crédits nouveaux mais aussi par le biais de transferts de crédits au sein du chapitre 012.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellés articles	Montant DMI/2022
641411	Indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires interventions	658 641,00 €
6414121	Indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires formation départemental	-60 000,00 €
6414122	Indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires FMPPA	-60 000,00 €
641413	Astreintes	-120 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>418 641,00 €</b>

<b>CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>94 340 €</b>
--	-----------------

1°) Commentaire :

Dans le cadre de la campagne feux de forêts, il est nécessaire de remplacer des matériels détériorés ou hors service qui sont imputés en section d'investissement. Il vous est donc proposé d'effectuer un prélèvement sur la section de fonctionnement de la somme correspondante.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Article	Libellé article	Montant DMI/2022
023	Virement à la section d'investissement	94 340,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>94 340,00 €</b>

LE MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVE À 1 257 628 EUROS.

B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 74 : PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS	1 257 628 €
--	-------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'inscrire la dotation exceptionnelle du conseil départemental dans le cadre de l'avenant n°1 de la convention SDIS/CD04 2022-2024.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Article	Libellé article	Montant DMI/2022
7473	Département	1 257 628,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 257 628,00 €</b>

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVE À 1 257 628 EUROS.

C) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	94 340 €
--	----------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'inscrire la somme de 94 340 euros pour remplacer les matériels détériorés ou détruits dans le cadre de la campagne feux de forêts.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

Article	Libellé article	Montant DMI/2022
2156209	Matériel d'incendie et de secours - G.M.T.	94 340,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>94 340,00 €</b>

LE MONTANT TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVE A 94 340 EUROS.

D) RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 023 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	94 340 €
--	----------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'inscrire le virement de la section de fonctionnement.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Article	Libellé article	Montant DMI/2022
023	Virement de la section de fonctionnement	94 340,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>94 340,00 €</b>

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVE A 94 340 EUROS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

94  
340  
00  
€